

CAMBODGE : LES VIOLATIONS ET LE GOUVERNEMENT CHANGENT, LES DOMMAGES RESTENT LES MÊMES

COMMUNICATION D'AMNESTY INTERNATIONAL POUR LA
46^E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EPU,
29 AVRIL - 10 MAI 2024

RÉSUMÉ

Ces informations ont été préparées en vue de l'Examen périodique universel (EPU) du Cambodge, prévu le 8 mai 2024. Amnesty International évalue dans le présent document la mise en œuvre des recommandations faites au Cambodge lors de son précédent EPU.

Amnesty International tient à exprimer sa préoccupation concernant la forte progression de la traite des êtres humains en lien avec les escroqueries et les jeux de casino en ligne, ainsi que les atteintes aux droits humains de toutes sortes qui continuent d'être commises au Cambodge, comme les expulsions forcées de milliers de familles vivant sur le site du patrimoine mondial d'Angkor, le non-respect des droits fondamentaux des usager·ère·s de stupéfiants et des populations autochtones, ou encore la disparition d'un ressortissant thaïlandais.

Ce document se termine par une série de recommandations à l'intention du Cambodge qui, si elles étaient mises en œuvre, contribueraient à améliorer la situation des droits humains dans ce pays.

LE PRÉCÉDENT EXAMEN ET SES SUITES

1. Lors de l'examen de 2019, le Cambodge avait reçu 204 recommandations. Parmi celles-ci, le gouvernement en avait approuvé 178 et avait pris note des 26 autres.
2. Il avait approuvé les recommandations visant à garantir que tous les conflits fonciers, toutes les expulsions et toutes les opérations de réinstallation en cours seraient réglés de manière équitable, transparente et négociée, et que des compensations suffisantes seraient accordées¹. L'expulsion forcée, depuis le deuxième semestre 2022, d'environ 10 000 familles qui vivaient sur le site du patrimoine mondial de l'UNESCO d'Angkor remet en question la volonté de l'État de mettre en œuvre ces recommandations.
3. Par ailleurs, le Cambodge avait pris note d'une recommandation l'invitant à intensifier et à mieux coordonner ses efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains et à sanctionner les personnes coupables de tels faits. Or, depuis la pandémie du COVID-19, le phénomène de la traite a atteint des proportions de crise majeure.

LE CADRE NATIONAL DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS

4. Le Cambodge a ratifié neuf des grands traités internationaux relatifs aux droits humains : Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Convention relative aux droits de l'enfant, Convention relative aux droits des personnes handicapées et Convention relative au statut des réfugiés.
5. Le Cambodge a timidement avancé sur la voie de la mise en place de sa propre institution nationale de protection des droits humains. Le premier projet de loi en ce sens remonte à mai 2020. Le Comité des droits de l'homme cambodgien, chargé par le gouvernement de veiller à la mise en place de cette institution, n'est cependant ni impartial ni indépendant. Il prend régulièrement la défense des autorités dans des affaires d'atteintes aux droits humains dénoncées par des organisations de la société civile².

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS SUR LE TERRAIN

La traite des êtres humains sur fond d'escroquerie et de jeux en ligne

6. Des organisations criminelles ont commencé pendant la pandémie du COVID-19 à faire venir au Cambodge des personnes de différentes nationalités, qu'elles ont enfermées dans des bâtiments fortifiés et contraintes, sous peine de violences³ et après avoir confisqué leurs passeports⁴, de participer à des activités d'escroquerie et de jeu en ligne. Un certain nombre d'organisations de la société civile et des personnes ayant été victimes de ces pratiques ont dénoncé les sévices physiques auxquelles elles donnaient lieu. Une victime interrogée par Amnesty International a déclaré avoir été vendue par un employeur à un autre⁵.
7. Dans une lettre adressée en septembre 2022 au gouvernement cambodgien, des rapporteurs spéciaux des Nations unies indiquaient que la seule ville de Sihanoukville comptait peut-être 100 000 victimes de la traite⁶. Les rapporteurs spéciaux des Nations unies, ainsi que le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme⁷ et un certain nombre de spécialistes interrogé-e-s par Amnesty International⁸, soupçonnaient une possible complicité de la part des pouvoirs publics, dont certains représentants accepteraient des pots-de-vin des opérateurs d'escroqueries et de jeux en ligne, ou qui s'abstiendraient d'enquêter lorsque des plaintes sont déposées⁹. Plusieurs reportages d'investigation signalent l'existence de liens entre les centres gérés par des organisations criminelles et des responsables du gouvernement et leurs familles¹⁰.
8. Le 9 septembre 2022, le ministère cambodgien de la Justice a mis en place une unité opérationnelle chargée de coordonner les enquêtes et les poursuites dans les affaires de traite de travailleuses et travailleurs étrangers au Cambodge. Des opérations menées par les autorités à Phnom Penh et dans la ville de Sihanoukville ont permis de découvrir des centaines de travailleuses et travailleurs victimes de la traite¹¹. Des informations dignes de foi recueillies en 2023 indiquent toutefois que de nombreuses officines de traite n'ont pas été fermées et restent en activité un peu partout dans le pays.

9. Pour la seule année 2023, plus d'une centaine de victimes de la traite ont été placées dans des centres de détention dépendant des services gouvernementaux en charge de l'immigration, ce qui prouve que le problème subsiste. Après avoir été soumises à des conditions inhumaines, y compris, dans certains cas, à des viols et à d'autres actes de torture, nombre de victimes du trafic d'êtres humains extraites par les autorités des établissements où elles étaient exploitées ont été internées pendant des mois dans des centres de détention gérés par l'État, où elles vivaient dans des locaux surpeuplés et devaient payer leur eau et leur nourriture, sans pouvoir avoir accès à un ou une avocat-e¹².

Expulsions forcées

10. Le gouvernement cambodgien procède actuellement à l'expulsion forcée de familles vivant sur le site d'Angkor, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et dont le nombre est estimé à 10 000¹³. Beaucoup de ces familles habitent la région depuis plusieurs générations.
11. Amnesty International a pu interroger plus d'une centaine de personnes touchées par ces expulsions, qui, selon elles, donnent lieu à des manœuvres d'intimidation et se font sous la contrainte et dans la violence¹⁴. Les familles expulsées ne se sont pas vu proposer un réel processus de consultation, n'ont pas été informées par écrit de leur expulsion prochaine et n'ont pas obtenu de compensations suffisantes¹⁵. Elles ont donc été victimes d'expulsions forcées, qui constituent une atteinte au droit à un logement convenable. Les autorités cambodgiennes parlent cependant pour leur part de départs « volontaires »¹⁶.
12. Les familles expulsées du secteur d'Angkor sont installées à Run Ta Ek et à Peak Sneng. Elles sont censées construire elles-mêmes leurs maisons et, en attendant la fin des travaux, nombre d'entre elles n'ont d'autre choix que de vivre sous des bâches de tente ou dans d'autres types de logements de fortune. Beaucoup ont été obligées de s'endetter pour pouvoir construire leur maison¹⁷. Le site de réinstallation ne dispose pas de certaines infrastructures essentielles, comme un réseau d'assainissement élémentaire. Il est donc inapproprié, contraire au droit international relatif aux droits humains et aux normes qui en relèvent. À Run Ta Ek, les familles déplacées ont indiqué qu'elles n'avaient pas assez à manger. Elles avaient perdu leurs terres agricoles et l'accès à leur principale ou unique source de revenus à Angkor¹⁸.
13. Les autorités cambodgiennes ont également expulsé de force des personnes qui vivaient sur 10 autres sites, soit 1 507 familles¹⁹, à Phnom Penh même et dans ses environs, au moment de la pandémie du COVID-19²⁰, dans des conditions régulièrement caractérisées par le non-respect de la procédure légale obligatoire. Les personnes expulsées de cinq de ces sites ont déclaré avoir été faiblement dédommagées, voire pas du tout, ou réinstallées à des endroits impropres à un logement décent²¹.

Détentions arbitraires, torture et autres mauvais traitements dans le cadre de la campagne de lutte contre les stupéfiants en cours

14. Le gouvernement cambodgien a lancé en janvier 2017 une campagne de six mois contre les stupéfiants, qui a ensuite été reconduite indéfiniment. Cette campagne met l'accent sur la détention et les poursuites judiciaires, plutôt que sur l'accès à des services sociaux et sanitaires permettant de réduire les risques et les dommages engendrés par la drogue²².
15. Au moins 55 770 personnes soupçonnées d'avoir utilisé ou vendu des stupéfiants ont été arrêtées au cours des trois premières années de cette campagne²³. D'après les données officielles au mois de décembre 2022, plus de 54 % des personnes détenues dans les prisons cambodgiennes avaient été arrêtées pour infraction à la législation sur les stupéfiants²⁴, beaucoup uniquement pour la détention d'une petite quantité de produit illicite²⁵.
16. Des travaux de recherche menés en 2020 par Amnesty International montrent que nombre d'arrestations liées aux stupéfiants avaient eu lieu à proximité immédiate d'un centre de méthadone de Phnom Penh, l'un des rares établissements au Cambodge proposant un traitement aux personnes souffrant d'une dépendance aux opiacés²⁶. Un grand nombre de personnes arrêtées sont pauvres et sans abri et souffrent de dépendance. La plupart des personnes arrêtées pour infraction à la législation sur les stupéfiants avaient une compréhension très limitée de leurs droits et risquaient donc d'autant plus d'être victimes d'actes de torture et d'autres violations de leurs droits fondamentaux²⁷.
17. La campagne contre les stupéfiants a fait exploser la population carcérale au Cambodge, qui est passée de 21 900 détenu-e-s fin 2016 à au moins 38 997 en mars 2022²⁸, alors que les prisons cambodgiennes ont une capacité estimée à 26 593 personnes. Début 2020, plus de 9 500 personnes étaient incarcérées dans le plus

grand centre pénitentiaire du pays, le Centre correctionnel n° 1 (CC1) de Phnom Penh – soit un taux d’occupation de 463 %²⁹. Cette surpopulation entraîne des violations des droits humains graves et systématiques, notamment du droit à la santé, voire, dans certains cas, équivaut à de la torture ou, plus généralement, à un mauvais traitement³⁰.

18. Des milliers d’autres individus étaient retenus arbitrairement dans des centres de désintoxication. La décision d’engager des poursuites contre une personne ou de l’envoyer dans un centre de désintoxication ne semblait pas suivre une logique claire ou systématique³¹. Bien que ces centres prétendent soigner les individus dépendants, ils constituent en réalité des lieux de détention punitifs et abusifs, manquant cruellement de moyens médicaux et de personnel qualifié. Au lieu d’y recevoir des traitements éprouvés, les personnes y sont détenues contre leur volonté et y sont victimes de maltraitance systématique³².
19. Des personnes qui ont fait des séjours dans ces centres de désintoxication parlent de sévices physiques fréquents, constituant souvent, de fait des actes de torture et d’autres mauvais traitements. Amnesty International a recueilli des témoignages inquiétants, faisant état de détenu-e-s battu-e-s à mort par des « chef-fe-s de salle » nommé-e-s par l’administration, les faits ayant ensuite été couverts par cette dernière. Plusieurs personnes disent avoir assisté à la mort de codétenu-e-s qui auraient succombé à un ensemble de sévices, de symptômes de manque non pris en charge médicalement et de conditions de détention inhumaines³³.

Droits des peuples autochtones

20. Amnesty International et l’agence de télédétection Space4good estiment à au moins 6 271 hectares (soit l’équivalent de 8 784 terrains de football) la superficie de forêt perdue en 2021 dans les zones protégées de Prey Lang et de Preah Roka³⁴. Or, ces forêts sont essentielles à la survie de nombreuses familles du peuple autochtone Kuy. La récolte de résine est extrêmement importante pour la subsistance des Kuy³⁵. Malheureusement, le bois des arbres du genre *dipterocarpus* a une haute valeur commerciale et est donc très recherché par de nombreux négociants forestiers cambodgiens³⁶.
21. Aux termes de la Loi sur les zones protégées (2008), de la Loi sur l’activité forestière (2002), de la Loi sur la protection de l’environnement et la gestion des ressources naturelles (1996) et de la Loi sur le foncier (2001), les populations locales disposent de droits traditionnels leur permettant de récolter les produits et sous-produits de la forêt. L’Assemblée nationale a cependant adopté en 2023 un nouveau Code de l’environnement et des ressources naturelles qui remplace l’expression « populations autochtones » par l’expression « populations locales »³⁷, ce qui pourrait traduire une volonté de refuser aux populations autochtones Kuy le bénéfice de la protection des droits des peuples indigènes. Le fait que les populations autochtones Kuy se reconnaissent comme telles est fondamental pour la protection de leurs droits, et notamment de leur droit à leurs terres et du droit d’être consultées pour pouvoir éventuellement donner un consentement libre, préalable et éclairé.
22. Le 22 février 2020, des gardes forestiers armés détachés par le ministère de l’Environnement ont intercepté, harcelé et, dans certains cas, placé en détention de courte durée des membres du Réseau communautaire de Prey Lang (PLCN), dans les environs de la forêt de Prey Lang. La plupart des personnes visées appartenaient à la population autochtone ou locale ou étaient des religieux qui entendaient participer à une cérémonie de bénédiction importante sur le plan culturel³⁸. Les autorités leur ont refusé l’accès à la forêt sous prétexte qu’elles n’avaient pas obtenu de permis officiel³⁹. Il s’agit là d’une atteinte au droit des populations autochtones d’organiser leurs cérémonies spirituelles⁴⁰.
23. Les pouvoirs publics ont régulièrement recours à des méthodes répressives pour intimider et menacer, parfois de mort, les défenseur-e-s autochtones de l’environnement. Un membre du PLCN a ainsi entendu une conversation entre la police et des bûcherons, dont il ressortait que les forces de l’ordre arrivaient pour le tuer. Dans une autre confrontation, un policier a demandé sur un ton menaçant à un membre du PLCN s’il avait entendu parler de ce qui était arrivé à Chut Wutty, célèbre militant écologiste assassiné en avril 2012⁴¹. Les menaces et les violences dirigées contre les défenseur-e-s autochtones de l’environnement constituent une entrave à l’exercice de leur droit au consentement libre, préalable et éclairé⁴².
24. Selon le PLCN, la complicité qui existe entre les pouvoirs publics et les forestiers qui font de l’abattage illégal se traduit par une prolifération des armes à feu artisanales parmi les bûcherons. Il ressort des témoignages et des photos disponibles que ces derniers arrivent ainsi armés en forêt. Des membres du PLCN ont signalé en 2022 à Amnesty International plusieurs incidents, au cours desquels des forestiers illégaux avaient tiré sur des militant-e-s du réseau ou dans leur direction pour les intimider. Un certain nombre de modifications du Code

forestier visant à autoriser les permis de chasse risquent d'exacerber une situation conflictuelle entre militant-e-s écologistes et bûcherons qui a déjà fait des victimes⁴³.

Disparitions forcées

25. Le militant politique thaïlandais Wanchalearm Satsaksit, 37 ans, a été victime d'une disparition forcée le 4 juin 2020 à Chroy Changvar, un quartier de Phnom Penh⁴⁴. Il avait fui la Thaïlande à la suite du coup d'État militaire de 2014. Poursuivi par le nouveau régime de son pays pour violation de la Loi relative à la criminalité informatique, en raison de messages satiriques mis en ligne sur Facebook⁴⁵, il s'était réfugié d'abord en Malaisie, puis au Cambodge. Wanchalearm Satsaksit aurait été enlevé par quatre inconnus vers 16 heures 45 le 4 juin 2020, alors qu'il était au téléphone avec sa sœur, Sitanun Satsaksit. Cette dernière a déclaré qu'il ne parvenait plus à respirer lorsque la communication a été interrompue⁴⁶.
26. Le Comité des disparitions forcées⁴⁷ et plusieurs procédures spéciales de l'ONU se sont inquiétés de cette affaire⁴⁸. Sitanun Satsaksit a porté plainte auprès du tribunal de première instance de Phnom Penh. Elle a été convoquée à deux reprises pour fournir des éléments supplémentaires⁴⁹. L'affaire n'avait pas donné lieu à l'ouverture de poursuites au moment de la rédaction de la présente communication⁵⁰. Le ministère de l'Intérieur a fait part le 3 mars 2021 de sa volonté de continuer à recueillir des informations sur cette affaire⁵¹. On ne savait toujours pas en septembre 2023 ce qu'il était advenu de Wanchalearm Satsaksit.

RECOMMANDATIONS À L'ÉTAT EXAMINÉ

Amnesty international appelle le gouvernement royal du Cambodge à prendre les mesures suivantes :

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS SUR FOND D'ESCROQUERIE ET DE JEUX EN LIGNE

27. Reconnaître la situation des victimes de la traite et faire en sorte qu'elles ne soient pas privées de leur droit à la liberté et à ce qu'elles puissent avoir accès si nécessaire à un ou une avocat-e.
28. Apporter un soutien aux victimes de la traite, en leur fournissant une aide, notamment juridique, et en facilitant leur retour dans leurs pays respectifs dans les meilleurs délais, lorsqu'un tel retour est sans danger et lorsqu'il est souhaité par les intéressé-e-s, en particulier les femmes, les enfants et les personnes appartenant à d'autres groupes vulnérables.

EXPULSIONS FORCÉES

29. Adopter des mesures destinées à empêcher les expulsions illégales et mettre en œuvre des mécanismes fondés sur l'obligation de rendre des comptes et la transparence pour régler les conflits fonciers de manière équitable et rapide, conformément à la Résolution 36/32 du Conseil des droits de l'homme.
30. Stopper immédiatement et de toute urgence toutes les expulsions forcées en cours dans les zones 1 et 2 du site du patrimoine mondial d'Angkor et veiller à ce que les représentant-e-s des pouvoirs publics et les agents de l'État ne se livrent pas à des expulsions forcées ni n'y apportent leur soutien.
31. Veiller à ce qu'aucune nouvelle opération de réinstallation ne soit réalisée tant que les sites de destination ne satisferont pas les critères fixés par les normes internationales relatives aux droits humains.
32. Faire en sorte que les sites de Run Ta Ek et de Peak Sneng soient conformes aux normes relatives aux droits humains.
33. Proposer un recours effectif et des réparations à toutes les personnes expulsées de force des zones 1 et 2 d'Angkor.

DÉTENTION ARBITRAIRE ET TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS SUR FOND DE CAMPAGNE CONTRE LES STUPÉFIANTS

34. Effectuer immédiatement un réexamen total de la campagne de lutte contre la drogue, afin de mettre toute la législation concernant les stupéfiants en conformité avec le droit international relatif aux droits humains et les normes qui s'y rapportent, en privilégiant les droits fondamentaux, et notamment le droit à la santé.

35. Annoncer sans attendre que nul ne doit être arrêté ou placé en détention au seul motif de son usage ou de sa détention de stupéfiants, ou de sa dépendance à ces derniers, et le signifier à tout-e-s les responsables de l'application des lois.
36. Interdire explicitement l'obligation de traitement en cas d'usage de stupéfiants et la détention obligatoire dans le cadre de cures de désintoxication, et ordonner la fermeture immédiate et définitive de tous les centres de détention pour désintoxication obligatoire.
37. Améliorer l'accès aux services sanitaires et sociaux pour les usager-ère-s de stupéfiants, notamment en matière de prévention, d'information, de réduction des risques et de traitement, ce dernier devant être volontaire, à la portée de tous et de toutes, sans aucune discrimination, et de qualité.
38. Veiller à ce que toutes les personnes détenues dans des prisons cambodgiennes disposent d'un espace suffisant pour dormir, de la possibilité de faire de l'exercice, d'une nourriture correcte, d'eau propre et d'installations sanitaires, conformément à l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus des Nations unies (règles Mandela).

DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

39. Ratifier la Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux.
40. Modifier le Code de l'environnement et des ressources naturelles, pour y inscrire explicitement les droits des populations autochtones.
41. Veiller à ce que les populations autochtones de la forêt de Prey Lang aient le droit de manifester, de pratiquer, de développer et d'enseigner leurs traditions, coutumes et cérémonies spirituelles et religieuses.
42. Mettre en place des mécanismes de prévention et de réparation des menaces et des violences dirigées contre les défenseur-e-s autochtones de l'environnement de Prey Lang et garantir leur droit au consentement libre, préalable et éclairé.
43. Lever publiquement et sans la moindre ambiguïté l'interdiction de fait des patrouilles communautaires dans les forêts protégées du Cambodge, comme Prey Lang et Prey Preah Roka.
44. Indiquer publiquement et sans la moindre ambiguïté que les propriétaires autochtones des forêts protégées telles que Prey Lang et Prey Preah Roka peuvent en permanence s'y rendre sans avoir à demander l'autorisation des services de l'État.
45. Indiquer publiquement et sans la moindre ambiguïté que les groupes informels de militant-e-s locaux, tels que le Réseau communautaire de Prey Lang et le Réseau communautaire de la forêt de Prey Preah Roka, ont le droit de mener des activités de protection du milieu forestier, y compris en menant des patrouilles sur le terrain, en ayant notamment accès aux forêts protégées comme Prey Lang Prey Lang et Prey Preah Roka sans avoir à demander l'autorisation des services de l'État.

DISPARITION FORCÉE

46. Intensifier les efforts visant à enquêter de manière approfondie, indépendante et impartiale sur les disparitions forcées et à faire la lumière sur le sort réservé aux victimes.
47. Remédier de toute urgence aux carences manifestes de l'enquête sur la disparition forcée de Wanchalearm Satsaksit, avec la volonté de rendre publique toute information concernant ce qu'il est devenu et de faire en sorte que la vérité soit révélée et que Wanchalearm Satsaksit et sa famille obtiennent justice et des réparations.

¹ Working Group on the Universal Periodic Review (WG UPR), Report: Cambodia, 5 April 2019, UN Doc. A/HRC/41/17, recommandations 110.23 (Austria).

² Khmer Times, CHRC calls int'l human rights reports 'biased, groundless', 31 March 2023, khmertime.com/501265400/chrc-calls-intl-human-rights-reports-biased-groundless/

³ See Voice of Democracy's 'Enslaved' (<https://vodenglish.news/enslaved/>) special feature which published regular stories on the issue before being shuttered by the former Prime Minister Hun Sen in 2023.

- ⁴ Amnesty International interviewed two foreign nationals who said they were trafficked into Cambodia to run online scams. The interviews took place in February 2023.
- ⁵ Ibid.
- ⁶ Joint communication of the Special Procedures to Cambodia, 20 September 2022, UN Doc. AL KHM 2/2022, p 2.
- ⁷ OHCHR, Online Scam Operations and Trafficking into Forced Criminality in Southeast Asia: Recommendations for a Human Rights Response, 29 August 2023, <https://bangkok.ohchr.org/wp-content/uploads/2023/08/ONLINE-SCAM-OPERATIONS-2582023.pdf>, p. 23.
- ⁸ Amnesty International interviewed 20 persons who were working for NGOs or journalists within Cambodia that had direct knowledge of the immigration detention centres and the trafficking victims. These interviews occurred through 2022 and 2023.
- ⁹ Joint communication of the Special Procedures to Cambodia, 20 September 2022, AL KHM 2/2022, p 4.
- ¹⁰ See Voice of Democracy's 'Enslaved' (<https://vodenglish.news/enslaved/>) special feature which published regular stories on the issue before being shuttered by the former Prime Minister Hun Sen in 2023; See Al Jazeera, (video), 'Meet Cambodia's Cyber Slaves', 11 August 2022, <https://www.aljazeera.com/features/longform/2022/8/11/meet-cambodia-cyber-slaves>
- ¹¹ Amnesty International, Report 2022/23: The state of the world's human rights; Cambodia, 27 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/documents/pol10/5670/2023/en/>
- ¹² Amnesty International interviewed 20 persons who were working for NGOs or other monitoring groups within Cambodia that had direct knowledge of the immigration detention centres and the trafficking victims. These interviews occurred through 2022 and 2023.
- ¹³ Amnesty International, Cambodia: Halt 'mass forced evictions' at World Heritage site Angkor Wat, 31 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/03/cambodia-angkor-wat-evictions/>
- ¹⁴ Amnesty International, Cambodia: Halt 'mass forced evictions' at World Heritage site Angkor Wat, 31 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/03/cambodia-angkor-wat-evictions/>
- ¹⁵ Amnesty International, Cambodia: Halt 'mass forced evictions' at World Heritage site Angkor Wat, 31 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/03/cambodia-angkor-wat-evictions/>
- ¹⁶ Amnesty International, Cambodia: World Heritage Committee must not ignore 'mass forced evictions' around Angkor Wat, 10 September 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/09/cambodia-world-heritage-committee-must-not-ignore-mass-forced-evictions-around-angkor-wat/>
- ¹⁷ Amnesty International, Cambodia: Halt 'mass forced evictions' at World Heritage site Angkor Wat, 31 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/03/cambodia-angkor-wat-evictions/>
- ¹⁸ Amnesty International, Cambodia: Halt 'mass forced evictions' at World Heritage site Angkor Wat, 31 March 2023, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2023/03/cambodia-angkor-wat-evictions/>
- ¹⁹ A further 88 families lost land to land grabbing during the pandemic, while 296 families reported being in the process of eviction which was either started or continued throughout Covid-19.
- ²⁰ Families were evicted between 2019 and 2022 from the following locations: 1 Banteay Sluek (in 2020), Boeung Chhouk A (2021), Boeung Samrong (2019), Stueng Kambot (2022), Boeung Tamok (2021-2022), Boeung Tamok 1 (2021), Pluev Roet Pleung (2022), Toul Sangke A (2022), Plov Ciet Lek Pram (2022) and at the Kandal Airport site (2021-2022)
- ²¹ Amnesty International, Cambodia: Submission to the UN Committee on Economic, Social and Cultural Rights: 73rd Session, 13 February – 3 March 2023, 16 January 2023, ASA 23/6356/2023.
- ²² National Authority for Drugs and Crime website: <https://www.nacd.gov.kh/>
- ²³ National Authority for Combating Drugs, Full Year Annual Report 2017, 26 February 2018; National Authority for Combating Drugs, Full Year Annual Report 2018, 3 April 2019; National Authority for Combating Drugs, First Six Months Report 2019, November 2019; Khouth Sophak Chakrya, "Over 5,500 arrested for drugs," Phnom Penh Post, 6 April 2020,
- ²⁴ Kim Sarom, "Community sentences aim to ease overcrowding in prisons: Sar Kheng," The Phnom Penh Post, 26 December 2022, <https://bit.ly/3XetD1r>
- ²⁵ 4 National Authority for Combatting Drugs, Full Year Annual Report 2017, 26 February 2018; National Authority for Combatting Drugs, Full Year Annual Report 2018, 3 April 2019; National Authority for Combatting Drugs, First Six Months Report 2019, November 2019.
- ²⁶ A mass arrest of people suspected of using drugs and their children, including at least three infants, was filmed outside the Khmer-Soviet Friendship Hospital and shared online on 12 June 2017. Amnesty International has verified the video, which can be found here: <https://bit.ly/2xo82wQ> (video credit: K01 TV News).
- ²⁷ Amnesty International. Substance abuses: The human cost of Cambodia's anti-drug campaign (ASA 23/2220/2020), May 2020, pp. 37-43. Available at <https://www.amnesty.org/en/documents/asa23/2220/2020/en/>
- ²⁸ UCA News, "Cambodia's prison population doubles in six years", The Cambodia Daily, 16 March 2022, <https://bit.ly/3CwzCqs>
- ²⁹ Niem Chheng, "Prey Sar prison no longer accepting pre-trial detainees to ease burden," Phnom Penh Post, 20 January 2020, <https://bit.ly/2OQVYKx>
- ³⁰ Amnesty International. Substance abuses: The human cost of Cambodia's anti-drug campaign (ASA 23/2220/2020), May 2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa23/2220/2020/en/>, p. 43-45.
- ³¹ Amnesty International. Substance abuses: The human cost of Cambodia's anti-drug campaign (ASA 23/2220/2020), May 2020, <https://www.amnesty.org/en/documents/asa23/2220/2020/en/>, p. 18-23.

- ³² Amnesty International. Substance abuses: The human cost of Cambodia's anti-drug campaign (ASA 23/2220/2020), May 2020, pp. 18-35.
- ³³ Amnesty International. Substance abuses: The human cost of Cambodia's anti-drug campaign (ASA 23/2220/2020), May 2020, pp. 18-33.
- ³⁴ Amnesty International. Cambodia: 'Our traditions are being destroyed': Illegal logging, repression, and Indigenous peoples' rights violations in Cambodia's protected forests (ASA 23/5183/2022), January 28, 2022, amnesty.org/en/documents/asa23/5183/2022/en/
- ³⁵ Swift, Changing ethnic identities, December 2013, p. 300.
- ³⁶ Tom Evans and others, "A Study of Resin-Tapping and Livelihoods in Southern Monduliri, Cambodia, With Implications for Conservation and Forest Management," Wildlife Conservation Society, January 2003, s3.amazonaws.com/WCSResources/file_20120709_214332_Evans-et-al-Resin-SBCA_JhYoQ.pdf (hereinafter Evans and others, "A Study of Resin-Tapping and Livelihoods").
- ³⁷ CamboJA, Indigenous Peoples Fear Loss of Lands After Passage of New Law, 2 June 2023, cambojanews.com/indigenous-peoples-fear-loss-of-lands-after-passage-of-new-law/
- ³⁸ Amnesty International, Cambodia: Harassment of forest defenders undermines struggle against climate change (Index Number: ASA 23/2004/2020), 20 March 2020, amnesty.org/en/documents/asa23/2004/2020/en/; Cambodian League for the Promotion and Defense of Human Rights (LICADHO), "Authorities' Obstruction of Grassroots Activism Hurts Prey Lang Conservation", 25 February 2020, licadhocambodia.org/pressrelease.php?perm=448
- ³⁹ Amnesty International interview with Lin Boramey, September 2021; Amnesty International interview with Dy Vuthy, September 2021
- ⁴⁰ UN Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, Article 12.
- ⁴¹ Cambodia: 'Our traditions are being destroyed' (previously cited).
- ⁴² Amnesty International, Submission by Amnesty International, Expert mechanism on the rights of Indigenous peoples – study on free, prior and informed consent, 27 March 2018 (IOR 40/8138/2018), p 2. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/IPeoples/EMRIP/FPIC/AmnestyInternational.pdf>
- ⁴³ Voice of Democracy, Indigenous Groups Warn: 'We Will Be Slaves on Our Land', 25 January 2023, vodenglish.news/indigenous-groups-warn-we-will-be-slaves-on-our-land/
- ⁴⁴ Amnesty International, Cambodia/Thailand: One year on, still no justice for Wanchalearm, 4 June 2021, amnesty.org/en/latest/press-release/2021/06/cambodiathailand-one-year-on-no-justice-wanchalearm/
- ⁴⁵ Prachathai, 1 ปี 'วันเฉลิม' หาย: สืบสวนไม่คืบหน้า ไม่รู้ชะตากรรม แต่พบร่องรอยชีวิตในกัมพูชาเพิ่ม, 4 June 2021, prachatai.com/journal/2021/06/93359 and Amnesty International, Cambodia/Thailand: One year on, still no justice for Wanchalearm, 4 June 2021, amnesty.org/en/latest/press-release/2021/06/cambodiathailand-one-year-on-no-justice-wanchalearm/
- ⁴⁶ BBC News, วันเฉลิม: จากปีแห่งความเศร้าสู่ปีแห่งการสู้เพื่อผู้ลี้ภัยการเมืองของสีตานั้น สัตย์ศึกดีสิทธิ์, 4 June 2021, bbc.com/thai/thailand-55473720
- ⁴⁷ Prachathai, ยูเอ็นรับลูก จี้กัมพูชาตามตัววันเฉลิมผู้ลี้ภัยใน 2 สัปดาห์, 11 June 2020, prachatai.com/journal/2020/06/88083
- ⁴⁸ UN Working Group on Enforced or Involuntary Disappearances and others, A Letter to the Cambodia government concerning the case of Mr. Wanchalearm Satsaksit, a Thai political opposition member who disappeared in Cambodia, 11 December 2020, UN Doc. AL KHM 7/2020.
- ⁴⁹ Amnesty International, Cambodia/Thailand: One year on, still no justice for Wanchalearm, 4 June 2021, amnesty.org/en/latest/press-release/2021/06/cambodiathailand-one-year-on-no-justice-wanchalearm/
- ⁵⁰ Thai Lawyers for Human Rights, 4 Things You Should Know in "Wanchalerm" Case Before Sitanan's Meeting with the Investigating Judge in Phnom Penh, 4 December 2020, tlhr2014.com/en/archives/23711
- ⁵¹ Ministry of the Interior of Cambodia, Additional Information from the Ministry of Interior of the Kingdom of Cambodia to the joint communication of the Special Procedures No. AL KHM 7/2020 dated 11 December 2020, spcommreports.ohchr.org/TMResultsBase/DownloadFile?glD=36030